

McLeod, que tout honorable représentant de la Colombie-Britannique devrait avoir le droit de se prononcer sur la Commission des prix et du commerce en temps de guerre.

M. FAIR: Ce droit revient aussi à d'autres honorables représentants que ceux de la Colombie-Britannique. L'honorable député de McLeod vient de l'Alberta, comme plusieurs d'entre nous, et j'estime que nous devrions pouvoir aborder ces questions dès maintenant car elles influent directement et indirectement sur les revenus de plusieurs contribuables qui devront acquitter l'impôt sur le revenu.

M. le PRÉSIDENT: L'article 58 du Règlement, au paragraphe 2, est très clair. Lorsqu'une objection est soulevée le président est lié par le Règlement et c'est le cas présentement. Je dois maintenant restreindre le débat à la résolution n° 1 sur la loi de l'impôt de guerre sur le revenu.

Les questions monétaires soulevées se rapportaient à ce sujet dans une certaine mesure. Le Gouvernement propose certains projets pour prélever de l'argent au moyen de l'impôt sur le revenu et quelques honorables députés ont proposé d'autres méthodes d'obtenir les mêmes sommes, soit l'émission de numéraire. Les deux choses se rattachent donc. Toutefois, la fixation du prix du bœuf est certainement une question étrangère à la résolution à l'étude.

M. O'NEILL: Je ne mettrai pas votre décision en doute, monsieur le président, mais on nous a dit, lorsque le budget a été adopté, qu'on nous laisserait beaucoup de latitude lors de l'étude en comité. Je ne crois pas qu'on nous donne toute la liberté qu'on nous avait promise.

Le contribuable peut déduire de la partie remboursable de son revenu, le montant qu'il verse sur une hypothèque.

L'hon. M. STIRLING: Ceci se rapporte à la résolution 7.

M. le PRÉSIDENT: Nous y passerons plus tard.

M. O'NEILL: L'assistance aux séances des comités et d'autres occupations nous empêchent de passer tout notre temps à la Chambre. Depuis sept mois, j'ai écouté des discours sur tous les sujets imaginables et maintenant que je désire discuter ce point, on me dit qu'on y passera plus tard. Comment saurai-je quand ce sera?

M. le PRÉSIDENT: Si les honorables députés veulent bien nous permettre de nous rendre à la résolution n° 7, ce sera le temps d'aborder ce point.

Mme NIELSEN: Je me joins aux protestataires contre l'impôt prélevé sur les catégories inférieures de revenus. Je comprends que la besogne dont est chargé le ministre des Finances est de financer l'énorme effort de guerre du peuple canadien, autrement dit de constituer le pays entier en une grande machine de guerre. Mais à mon sens, l'imposition des revenus peu élevés, surtout ceux de \$660 et de \$1,200 pour les célibataires et les hommes mariés, va jusqu'à un certain point à l'encontre des fins visées. Déjà il est manifeste que parmi les gens peu rétribués, ceux qui contribuent à la victoire en travaillant dans nos usines, sur nos terres et dans d'autres emplois, il en est qui ne peuvent maintenir assez leur santé pour travailler sans arrêt.

En ce qui regarde mes commettants, ils ne seront pas nombreux à acquitter l'impôt sur le revenu, parce que, malheureusement, leurs revenus ne sont pas assez élevés. Le petit nombre qui devront payer figureront parmi les catégories les plus inférieures.

J'ai remarqué il n'y a pas longtemps que, d'après un compte rendu de la *Gazette* de Montréal du 26 juin, le Dr A. S. Lamb, directeur de culture physique à l'université McGill, a fait une affirmation fort étonnante. Il a dit que le coût du plan d'instruction des aviateurs en 1941 a été de 225 millions de dollars, mais que la maladie au Canada dans la même période a entraîné une dépense de 250 millions de dollars. Si nous comprenons qu'en rognant le revenu des gens peu rémunérés on accroît, comme c'est indubitable, la maladie parmi les gens qui travaillent à la fabrication du matériel de guerre, il faudra leur rendre l'argent qu'on leur aura enlevé sous forme de l'impôt sur le revenu, en leur fournissant un traitement médical, et le temps perdu représentera un ralentissement de l'effort de guerre. Je ne vois pas que le ministre soit plus avancé en tirant des recettes de ces catégories; je crois plutôt qu'il va à l'encontre du but visé, car ce qu'il gagnera en impôt sur le revenu il le perdra du fait qu'il devra prendre soin des gens quand ils seront malades et que ce temps sera perdu pour la production.

Une seule chose importe aujourd'hui: la production pour nos services de guerre et le déploiement d'un effort maximum pour mener la guerre à bonne fin. Si ces gens étaient exonérés de l'impôt nous ne nous en trouverions que mieux à la longue et le ministre, au lieu de faire des pertes, y gagnerait peut-être.

J'ai dans ma chambre une coupure de journal, de la *Gazette* de Montréal, je pense. C'est une annonce parue il y a deux ou trois